

Valérie CARDONA
Avocat au Barreau de GRASSE
Résidence Les Elfes Entrée C,
88 boulevard Carnot 06400 CANNES
Tel: 09.86.23.42.30- Fax: 09.82.63.51.41
Case Palais n° 182
Mail : cabinet@cardona-avocat.fr

T.J. DE GRASSE
17 DEC. 2020
Saisies immobilières

Aff. Me CARDON [REDACTED] Saisie immo 811211

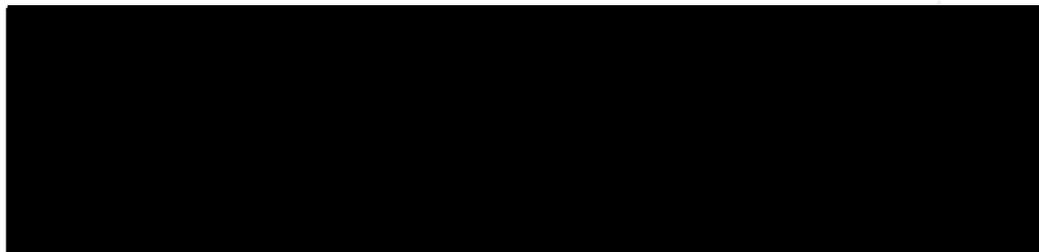
Juge de l'Exécution Immobilier
Tribunal Judiciaire de GRASSE
Cahier des Conditions de vente n° : 20/00176
Audience d'adjudication du 28 janvier 2021 à 9h00

DECLARATION AU GREFFE N°1
AUX FINS D'ANNEXION AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

A LA REQUETE DE :

Maître Valérie CARDONA, Avocat au Barreau de GRASSE, Résidence Les Elfes Entrée C, 88 boulevard Carnot 06400 CANNES, Tel: 09.86.23.42.30 Fax: 09.82.63.51.41 Case Palais n° 182, agissant en qualité d'Avocat postulant, occupant pour la présente et ses suites et celui de :

Maître Didier CARDON, domicilié 15 impasse de l'horloge, 06110 LE CANNET, agissant en qualité de liquidateur à la Liquidation Judiciaire de :



Désigné en cette qualité par jugement du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 09.02.2017, sur conversion du Redressement Judiciaire en date du 12.02.2016, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE en date du 17.01.2019.

DEBITEUR SAISI :



Pour une parfaite information des éventuels acquéreurs :

Il est sollicité du Tribunal de céans, qu'il ordonne l'annexion au cahier des conditions de vente, n° : 20/00176, de documents transmis par Madame [REDACTED] à savoir deux courriers et une attestation EDF, relatifs à son occupation à titre précaire, sur mise à disposition gratuite et temporaire par le débiteur saisi, du studio constituant le lot n°9 de la copropriété.

Fait à CANNES, le 15.12.2020

Nice, le 3 Octobre 2013

Objet : lot n° 9 -18 Avenue de la Gare
Golfe Juan

Madame J. [REDACTED]
lettre remise en main propre au café

Madame,

Compte tenu des relations amicales que vous entretenez avec certains associés de la [REDACTED] propriétaires du lot en objet, il m'a été demandé de vous faire visiter ledit lot en ma qualité d'administrateur de ce bien.

Ainsi que je vous l'ai indiqué et que vous l'avez constaté lors de notre visite, cet appartement en objet ne peut pas être habité conformément à la loi, diagnostics réglementaires impossibles à obtenir, notamment du fait que l'étanchéité de ce logement doit être réalisée par la copropriété tel que le prévoit le cahier des charges et état descriptif de division de cet immeuble.

En conséquence ce lot n° 9 ne doit pas être habité tant que la copropriété n'aura pas fait réaliser les travaux nécessaires à sa destination initiale.

Vos amis et associés de cette [REDACTED] n'ont demandé de vous proposer de l'utiliser à titre gracieux

Cette autorisation, si vous l'acceptez, vous est fournie exceptionnellement et sous votre entière responsabilité sur les conséquences éventuelles de toutes inondations provoquées par les fortes pluies en fonction de l'état actuel des lieux tel que je vous les ai présentés et fait visiter.

Bien entendu vous vous engagez irrévocablement à ne jamais rechercher la responsabilité civile ou pénale de vos amis pour quelques diverses causes que cette autorisation pourrait entraîner.

Sachez également qu'en cas d'acceptation de cette autorisation, il viendra un jour où les travaux nécessaires à ces réparations seront effectués, et, il faudra libérer l'occupation de ce logement à ces conditions et à cette date afin que les entreprises et les ouvriers puissent accéder à certaines parties de ce lot notamment pour réparer la toiture du logement ainsi que la terrasse de la cuisine qui doit être étanchée puisqu'elle inonde l'appartement situé au troisième étage coté cour.

Veillez je vous prie me retourner une copie de la présente revêtue de votre signature précédée de la mention « bon pour accord ».

Recevez Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le gérant

Bon Pour Accord



8, rue CHAUVAIN 06000 NICE
t 06 60 92 91 84

SARL NISSA IMMOBILIER, RCS NICE 450 042 759 APE 703A, SARL au capital de 15.000,00 €
Garantie Financière AXA - Garantie 110.000 €

Carte professionnelle N° 11094 délivrée par la Préfecture des Alpes Maritimes

[REDACTED]

[REDACTED]
18 avenue de la Gare
06220 Golfe Juan

[REDACTED]
Remis en main propre
Le 07 mai 2014

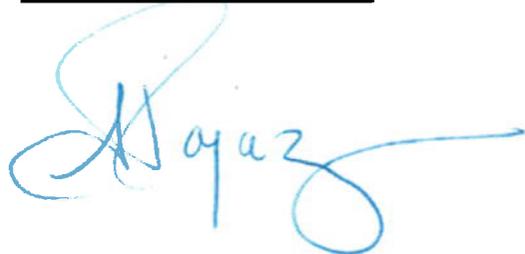
Cher Monsieur,

Je tiens à vous remercier d'avoir mis à disposition à titre gracieux le logement au 18 avenue de la gare (4^{ème} étage). Suite à des problèmes financiers liés à la crise et aux impayés de mes clients, ma situation financière a été très précaire au point de ne plus percevoir de salaires depuis juillet 2013 et qui m'amène aujourd'hui à mettre ma société en liquidation.

A ce titre je vous demanderais de bien vouloir accepter que je puisse continuer d'occuper les lieux à titre gracieux et pour logement principal pour une durée encore non définie le temps que je puisse retrouver ma stabilité financière.

Je vous remercie par avance

Cordialement

[REDACTED]


Ben ben accord
Mise à 12/05/16



ITACTER

1807300



net

edf.fr

tion mobile : EDF&MOI

: serviceclient@edf.fr

hone

samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 32 15 15

(tarif gratuit + prix appel)

ompte sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(tarif gratuit + prix appel)

rier

BOITE CLIENTS TSA 21941

33AS CEDEX 9

VER UN CHEQUE ENERGIE

rier

31401

BOITES Cedex 1

consommation

: DE LA GARE

VALLAURIS

contrat

ZIAN JULIANE ARAM

at

013 807 300

4 05 4 032 261 147

à remettre pour le règlement de

tricité - Tarif Bleu »

son (PDL) :

36667

6 KVA

18 AVENUE DE LA GARE
06220 VALLAURIS

ATTESTATION TITULAIRE DE CONTRAT

Par la présente, EDF atteste que Mme J [REDACTED] est actuellement titulaire d'un contrat auprès d'EDF pour le logement situé au 18 AVENUE DE LA GARE, 06220 VALLAURIS.

Ce contrat a été établi au nom de Mme J [REDACTED] sur la base de ses déclarations.

Pour servir et valoir ce que de droit.

A Paris le 16 octobre 2020

G
Votre conse